

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE

Le 7 février 2024

Séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 7^e jour du mois de février 2024 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Michel Labbé	Madame Brigitte Claveau
Monsieur Frédéric Bonin	Monsieur Roger Bélanger
Monsieur Alex Chabot	Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

RÉS. : 2402-013

ORDRE DU JOUR

- Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert :
- 1.- Moment de réflexion;
 - 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 - 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 10 janvier 2024;
 - 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
 - 4.1.1 Comptes à payer (Loisirs et culture);
 - 4.2 Congrès ADMQ 2024
 - 4.3 Partage de ressource – Comptabilité;
 - 5.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 5.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 5.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes;
 - 5.3 Employé de voirie
 - 5.4 Fourniture de panneaux de signalisation;
 - 6.- Sécurité publique et protection incendie :
 - 7.- Hygiène du milieu :
 - 8.- Aménagement, urbanisme et inspection :
 - 9.- Loisirs et culture;
 - 10.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal :
 - 11.- Varia : a)
b)
 - 12.- Période de questions;
 - 13.- Levée de la séance.

RÉS. : 2402-014

PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2024

- Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé
APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 10 janvier 2024 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 2402-015

COMPTES À PAYER

- Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 7 février 2024, à l'exception de la partie de ladite liste concernant les « Loisirs et culture » qui fera l'objet d'une résolution distincte :
- | | |
|-----------------------|--------------|
| ✓ Administration : | 39 214,66 \$ |
| ✓ Sécurité publique : | 8 092,30 \$ |
| ✓ Sécurité civile : | 246,60 \$ |
| ✓ Transports : | 64 335,81 \$ |
| ✓ Hygiène du milieu : | 22 020,52 \$ |
| ✓ Urbanisme : | 282,64 \$ |
| ✓ Financement : | 24 975,12 \$ |

À l'égard de la présente question devant être prise en considération par le Conseil, monsieur le conseiller Alex Chabot déclare avoir directement ou indirectement un intérêt dans la question, sa conjointe étant la seule employée de « Les Loisirs de St-Lazare de Bellechasse inc. ». Conséquemment, il s'est abstenu et s'abstiendra de participer aux délibérations, n'as pas tenté et ne tentera d'aucune manière d'influencer le vote et s'abstiendra de voter sur cette question.

Il est PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau
APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, des membres du Conseil ayant exercé leur droit de vote, monsieur Alex Chabot s'étant abstenu de voter, que soit adoptée la partie de la liste des comptes à payer concernant les « Loisirs et culture » fournie aux membres du Conseil par le directeur général en date du 7 février 2024 :

- Loisirs et culture 4 477,30 \$

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que monsieur Patrick Côté, directeur général de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, soit autorisé à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 12, 13 et 14 juin 2024. Que les frais d'inscription et de kilométrage soient assumés par la municipalité, sur présentations des pièces justificatives.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Gervais a besoin d'une ressource pour des services en comptabilité à temps partiel;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé
APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le Conseil municipal autorise le partage de ressources avec la Municipalité de Saint-Gervais pour l'année 2024 à raison d'un maximum de 10 heures par semaine.

QU'une entente ente les parties soit signée en fonction des conditions entendues et d'autoriser le maire ainsi que le directeur général à signer ladite entente.

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 160 054\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1^{er}, 2^e ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet entretien des routes locales.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de procéder à l'embauche de monsieur Patrick Gosselin à titre de préposé aux travaux de voirie et au déneigement, classe 3, niveau 1, échelon 11 et aux conditions selon la lettre d'embauche datée du 22 janvier 2024. L'entrée en fonction de M. Gosselin s'est faite le 5 février 2024.

Que le maire, monsieur Martin J. Côté et le directeur général, monsieur Patrick Côté, soient autorisés à signer le contrat de travail de monsieur Gosselin.

RÉS. : 2402-021

FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Alex Chabot

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter la soumission de signalisation Lévis pour la fourniture de panneaux de signalisation de nom de rue personnalisée au montant de 23 422,75\$ plus les taxes applicables

QUE le financement net de cet achat, 24 590,96 de même que les frais supplémentaires advenant le cas où il y aurait des imprévus, soit financé à même les excédents accumulés de la municipalité.

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, greffier-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

Et j'ai signé, ce 7^e jour du mois de février 2024.

Patrick Côté
Directeur général et greffier-trésorier

RÉS. : 2402-022

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h45.

Martin J. Côté
Maire

Patrick Côté
Directeur général